



Le 21 juin 2019

Flash spécial « fusion des SG » **Les décideurs décident...les agents assumeront ?**

Les sujets chauds du moment sont légions (loi de « transformation » de la Fonction Publique, circulaires AP 2022 sur l'administration centrale et l'État territorial, annonces d'un nouveau chantier de décentralisation). **Celui de la fusion des SG des DDI avec ceux des préfectures est tout aussi important**, tant pour ses effets potentiels sur les agents des SG, les agents des DDI et le maintien de directions départementales de plein exercice. Il aura fallu taper du poing sur la table pour rencontrer le pilote de ce chantier en inter-ministériel (monsieur KUPFER), et de disposer du rapport correspondant de la mission inter-inspections, destiné à alimenter le gouvernement dans ses choix organisationnels.

Les organisations syndicales du CT des DDI étaient enfin reçues le 20 juin 2019 !

Rappel des épisodes précédents :

Le 17 avril 2019, les OS du CT des DDI exigeaient unanimement :

- ***l'arrêt immédiat de l'ensemble des démarches nationales et locales préfigurant la mise en place au pas de charge des secrétariats généraux communs*** → si certains départements « préfigureurs avant l'heure » ont du mettre en sourdine leur volontarisme...pas sûr que les démarches n'aient pas continué en arrière scène !
- ***la présentation des conclusions de la mission inter-inspection*** → il faudra attendre le 13 juin pour disposer du rapport d'inspection
- ***un échange dans un délai très rapide avec le chargé de mission mandaté par le Secrétaire général du gouvernement, afin de porter nos remarques, nos revendications et nos contributions*** → il faudra attendre la rencontre du 20 juin, obtenue aux forceps !
- ***une réponse formelle du Premier ministre à leur résolution du 21 février 2019, excluant en particulier les fonctions RH du périmètre à mutualiser*** → la circulaire « AP 2022/Etat territorial » du 12 juin 2019 apporte un certain nombre de réponses...dont le maintien de ce projet rejeté à l'unanimité des OS tant sur ses principes que ses effets. Cette circulaire renvoie par ailleurs à une instruction spécifique sur la fusion des SG.
- ***l'information immédiate des agents que, quels que soient les arbitrages en matière d'organisation, aucune réorganisation ne sera mise en place avant le 1^{er} janvier 2021.*** → la circulaire susvisée donne acte de l'impossibilité de mettre en place cette nouvelle organisation au 1^{er} janvier 2020...mais se limite à la date limite du 30 juin 2020 (de l'amour propre mal placé?)

Fédération de l'Administration Générale de l'État – contact@fagefo.fr

Fédération de l'Enseignement, la Culture et la Formation Professionnelle – fnefcfp@fo-fnefcfp.fr

Fédération de l'Équipement de l'Environnement des Transports et des Services – contact@feets-fo.fr

Fédération des Finances – fo.finances@wanadoo.fr

46 rue des Petites Écuries – 75010 Paris

Pendant ce temps là sur le terrain :

- **Les interventions et interpellations de nos représentants se multiplient** auprès des directeurs voire des préfets (demandes de réunion des instances, lettres ouvertes, demandes de rendez-vous)
- **Les pétitions fleurissent** pour marquer l'opposition globale des agents des DDI
- **Une situation explosive dans nombre de SG**, avec plusieurs scénarii

A retenir:

Après plus de 3 heures de réunion, **aucune réponse de fond pour les agents et les services des DDI**, en tout cas tel que FO a pu exprimer ses question qui fâchent ci-après. Seule certitude, le Préfet KUPFER, chargé de mission auprès du SGG pour la mise en œuvre de l'Organisation Territoriale de l'Etat, parviendra à ses fins dans les temps. **Comprenez bien juin 2020 pour les Secrétariats Généraux Communs !**

A chaque question concrète, l'affichage de grands principes qui n'engagent personne.

A chaque argument sans réponse, la simple affirmation que nous devons avoir confiance !!!

Et qu'une circulaire doit partir un jour, en disant des choses, et que les préfigurateurs seront nommés en septembre

Nous devons donc nous contenter de la volonté affichée par les hauts fonctionnaires de vouloir servir une cause qui leur semble juste. On nous dit qu'il faut faire **abstraction de la destruction massive des emplois** que cette réforme va générer, ne pas se préoccuper du fait **que l'on ne connaît même pas le format des DDI** au moment de la mise en place des SGC. Il faut en effet bien comprendre que leur création n'est pas, pour le Ministère de l'intérieur une restructuration de service, puisque c'est une création ! CQFD !

Oui, **mais que font-ils des agents laissés sur le bas-côté ?** Les accompagner ? Mais où ? Vers la sortie ? Surtout ne pas parler de rupture conventionnelle, même si les textes le permettront bientôt...

tout aussi destructeurs les uns que les autres :

- la fuite massive et immédiate des compétences
- la colère exprimée collectivement
- la résignation et la démotivation

Ce n'est pas faute d'avoir alerté suffisamment tôt au niveau national !!

Certaines directions sont dans une telle situation qu'elles ont lancé une grande opération de réquisition des agents des autres services pour maintenir les SG à flots.

FO dénonce un passage en force, sans concertation digne de ce nom, et surtout sans se préoccuper de la situation des agents, puisque le MI sait faire désormais, après les SIDSIC, la Sécurité Routière, les SG ne sont qu'une formalité. Nous avons bien compris que l'objectif premier était de réussir le calendrier et tant pis si tout le monde rentre au chausse-pied, le leitmotiv pourrait être emprunté au livre de la Jungle: **« Ayez confiance », on s'occupe de notre avenir !**

FO attend fermement des réponses aux questions posées ce jour et **ne sera pas de ceux qui cautionnent cette volonté de ne pas voir, de ne pas croire, que le mal-être est installé parmi les services.** Et à qui le MI va distribuer des guides de bonnes pratiques pour la gestion des agents. ?

FO interpelle également les services du 1er Ministre et le MI sur la nécessité d'aborder ces points lors du prochain CT des DDI programmé le 9 juillet prochain et **attend un cadrage clair de ces chantiers qui, sur le terrain sont par ailleurs, bien souvent engagés.**

L'instance de dialogue social pour les agents des DDI, c'est bien celle-là !

FO attend à cette occasion une réponse concrète à 2 de ses demandes urgentes :

- **le maintien a minima sur l'année 2020 en gestion ministérielle** de l'ensemble des agents transférés au SGC (convention budgétaire globale entre le MI et les ministères)
- **la définition d'un dispositif qui permette de dé-précariser les SG actuels** qui ne seraient pas préfigurateurs (on a su le faire pour les directeurs en 2010)

Les questions qui fâchent posées par FO...pour illustrer les dégâts potentiels !

- Quel état des lieux pour chaque structure concernée par ces transferts, avec le nombre et la qualité des agents concernés ?
- Quels effectifs avant et après ? Comment définir un organigramme quand les missions et organisations futures des DDI ne sont pas fixées ?
- Comment garantir la connaissance des différentes problématiques Préfecture/DDI ?
- Qui nomme les préfigurateurs ? Un des SG actuels ? Que deviennent les autres ? Quel équilibre au niveau national dans les origines ministérielles ?
- Qui est compétent pour ce transfert/où se déroule le dialogue social ? Quel processus d'affectation ?
- Quelle possibilité de refuser est laissée aux agents ? Ou bien quelles modalités pour demander leur accord ?
- Au delà du transfert, quel mode d'alimentation des compétences dans la durée en préservant la diversité des parcours et compétences ?
- Le projet est-il d'enfermer les agents dans une filière étanche « support » dont ils ne pourront plus sortir, au détriment de l'enrichissement de leurs compétences ?
- Quelle organisation géographique pour garder le lien avec les bénéficiaires ?
- Quelles seront les conséquences de ces transferts sur le positionnement administratif des agents , l'autorité de gestion et l'autorité hiérarchique ? PNA, détachement...
- Quid des agents qui sont sur un corps sans équivalence au MI ?
- Quel impact sur la gestion des carrières, l'avancement, les promotions, les mobilités, la gestion de la paye... ?
- Sur les régimes indemnitaires des agents ?
 - Quid des disparités existant aujourd'hui entre ministères ?
 - Quel état des lieux et quelles perspectives ? Un alignement vers le bas ?
 - Quel impact sur la cotation des postes ?
 - Quel impact en terme d'adhésion au RIFSEEP pour les personnels qui n'y sont pas ?
- Quid de l'action sociale ? Quid des présidents de CLAS ?
- Quid des droits syndicaux ?
- Quelles instances de dialogue social compétentes aujourd'hui et dans la durée ?
 - CAP ? CT de proximité ? Instances régionales/zonales ? CT ministériel ?
- Les agents qui souhaiteront postuler sur ces postes ou les quitter se verront-ils opposer des levées de compteurs entrant/sortant ?

Ce n'est en tout cas pas dans la fiche remise la veille de la réunion que nous trouverons les réponses !

Autant de motifs pour conclure que ce chantier va bien trop vite dans une très mauvaise direction !

A retenir du rapport inter-inspection (consultable [ICI](#)) :

La mission amenée à constater la véracité d'une partie de nos alertes et constats (cf la [rencontre du 14 mars 2019](#)), mais un rapport répondant à une commande de orientée : **baisser les effectifs, acter la prise en main des DDI par le seul ministère de l'Intérieur, s'inscrire dans l'application anticipée des effets désastreux du projet de loi de « transformation de la Fonction Publique »**. A noter que le sujet des SG est tellement consensuel que **l'IGAS a refusé de signer le rapport !!!**

Si l'enrobage ne trompera pas grand monde (les auteurs du rapport utilisent le terme de Pôle Support Interservices -PSID- à la place de SG communs...) la couleur est annoncée dès les premières lignes : **il s'agit de faire des gains de productivité** sur les fonctions support, avant externalisation le cas échéant (on parle de « clients » et non de « bénéficiaires »).

Et comme on pouvait s'y attendre, l'objectif final est clair : **la déconcentration et l'harmonisation totale, pour détruire définitivement le lien, la culture et les acquis ministériels** : harmonisation statutaire, indemnitaire, budgétaire, d'action sociale, de gestion.

On tente bien au passage de nous convaincre qu'il s'agit d'assurer des services aujourd'hui mal ou non rendus, renforcer la professionnalisation des équipes, ré-allouer du temps, voire des emplois, vers les fonctions métier !

« Le suivi de ratios effectif PSID/ effectif total préfecture et DDI peut permettre de fixer des objectifs de réduction dans certains départements, objectifs que la mission a estimé impossible à chiffrer « ex ante ». Elle considère au demeurant que la fixation d'une norme de suppression d'emplois dans les PSID dès 2020 ne pourrait qu'obérer le succès de la réforme. Ses effets positifs ultérieurs seront d'autant plus importants que les services bénéficieront d'un retour possible sur les efforts réalisés. Il est donc proposé que la moitié des gains générés par les PSID à partir de 2021 abondent la réserve régionale d'emploi de la région concernée.

En tout état de cause, les gains en effectifs - attendus sans dégradation de la qualité de service - seront étroitement corrélés aux chantiers de convergence et de simplification mentionnés ci-dessus que la mission recommande d'ouvrir au plus tôt au niveau central. »

On peut être d'accord sur le constat de l'insuffisance des effectifs dans les DDI et des plafonds d'emploi qui n'ont pas cessés de diminuer depuis la création des DDI. Mais de là à ce que ce constat soit un alibi à la création de ce pôle...

A noter que l'approche de réduction des effectifs se fera de manière forfaitaire. On se basera donc sur des moyennes et **non pas sur les moyens nécessaires au bon fonctionnement de ces services.**

Au démarrage, **les PSID compteraient 5600 ETP dont entre 1500 et 2000 issus des DDI suivant les scénarii.**

Nous avons au moins un éclairage sur les fonctions support qui ne seraient pas concernées par la mutualisation, car liées aux métiers : communication interne et externe, fonctions juridiques (nous sommes heureux d'apprendre que le contentieux ministériel serait ainsi préservé) et démarches qualité.

La gestion des ressources humaines a, quant à elle, vocation à intégrer les PSID (**ce que FO dénonce fermement**), mais des moyens devraient être maintenus auprès des DDI pour assurer les fonctions RH de proximité liées à leurs responsabilités... mais par une « mise à disposition » d'agents avec un effectif et des modalités à définir localement... !!!

« La mission propose de transférer au PSID les emplois associés à la fonction RH. Toutefois, de façon pratique, il sera nécessaire de créer dans nombre de services (notamment en DDI) une équipe de proximité, assurant pour les agents du service une interface avec le PSID. Mais l'organisation de cette fonction de proximité ne peut être dissociée du contexte et de la modularité locale. Ces agents seront intégrés au PSID et délocalisés pour tout ou partie de leur temps dans le service concerné, à l'image du dispositif mis en place pour les SIDSIC. »

Les SIDSIC seront intégrés dans les PSID...sans même disposer d'un quelconque bilan (il aurait permis de mettre en évidence beaucoup de dysfonctionnements). Soit la deuxième phase de dévalorisation de ces services !

Il est également prévu d'aller encore plus loin... **en mutualisant d'autres fonctions, y compris avec des administrations hors du champ de l'administration territoriale de l'Etat (ATE).**

Les Directeurs de DDI auront droit à une équipe de base très réduite, de 1 à 2 ETP **(de quoi juste garder un secrétariat?)**:

« Une équipe rapprochée auprès du directeur (notamment en DDI), de type « cabinet », doit lui permettre d'assurer la liaison entre le PSID et les équipes métier de la DDI et, en particulier, de préparer les dossiers de synthèse ou d'arbitrage (exemple : pilotage de la performance, préparation du dialogue de gestion). Elle est estimée à 1 ETP pour les structures dont l'effectif total est inférieur à 100 agents, et à 2 ETP au-delà. »

Sur le plan budgétaire, **deux variantes sont envisagées** pour la création de cette équipe :

- Variante 1 : Cette équipe de « pilotage / management » est intégrée au PSID, avec autorité fonctionnelle du directeur de la DDI. (il faudra nous expliquer comment cela pourrait fonctionner!)

- Variante 2 : Cette équipe de « pilotage / management » est totalement sous l'autorité du directeur de la DDI, y compris sur le plan budgétaire. Ces emplois ne seront pas transférés sur le programme 354. **(solution du « moins pire » pour FO!)**

Parmi les vœux pieux : « Pour atteindre cet objectif en dépassant la crainte exprimée de « préfectoralisation », la mission recommande d'asseoir le futur PSID sur trois principes directeurs : une gouvernance collégiale, un rattachement au préfet, la formalisation de règles de fonctionnement. » **Cela ressemble fort au discours servi à la création des SIDSIC !**

L'échéance pour la constitution effective des « PSID » devrait être décalée du 1er janvier 2020 au 30 juin 2020...objectif qualifié d'ambitieux ! **FO demande un report au 1^{er} janvier 2021 !!**

Un rapport qui tente sur un certain nombre de sujets de limiter « la casse »...mais qui n'y arrive pas !

Et de toute façon, le gouvernement fera ce qu'il voudra, comme le démontrent les éléments présentés par l'administration durant cette réunion (exemple : le PSID resterait bien un SGC sous tutelle du secrétaire général de la Préfecture) !!!

La synthèse des propositions de la mission

Recommandation n°1 : Au niveau national, engager sans délai et faire aboutir cinq chantiers de convergence pour permettre aux PSID de trouver leur efficience : a) regrouper l'immobilier des services présents dans un département ; b) rapprocher les règles de gestion des ressources humaines (RH) et les régimes indemnitaires ; c) déconcentrer les actes de gestion ; d) harmoniser l'action sociale ; e) rendre compatibles les systèmes d'information de l'Etat, notamment en matière de ressources humaines. 30

Recommandation n°2 : Inscrire comme critère prioritaire dans la programmation des crédits immobiliers la poursuite des opérations de regroupement de services (densification ou création) et intégrer les gains d'efficience générés qu'elles permettent dans l'analyse du retour sur investissement. 30

Recommandation n°3 : Inclure les SIDSIC dans les PSID. Mettre en œuvre des mesures d'amélioration du fonctionnement interne des SIDSIC..... 32

Recommandation n°4 : Confier aux PSID les fonctions logistique, immobilier et achat des préfectures et DDI, quelle que soit la suite donnée à l'expérimentation de PFRA étendue. a) S'agissant des achats : prendre rapidement une décision sur le niveau d'intervention des PFRA étendues ; b) S'agissant de l'immobilier : doter le niveau départemental d'une compétence minimale de suivi de travaux d'entretien courant et d'interface avec la maîtrise d'ouvrage, zonale ou régionale, de travaux de grande ampleur ; renforcer les compétences de conduite d'opération aux niveaux zonal ou régional..... 34

Recommandation n°5 : Prévoir les conditions de la réactivité des PSID dans l'exécution du BOP 354, en réponse aux demandes des DDI et de la préfecture. Faire du PSID un centre de ressources pour la gestion des BOP métier (formations CHORUS, gestion des accréditations, conseil aux ordonnateurs délégués secondaires et interventions lourdes sous CHORUS, relations avec les plateformes CHORUS). 35

Recommandation n°6 : Intégrer la fonction RH au PSID. Permettre au niveau départemental d'adapter localement l'organisation des fonctions RH à maintenir auprès des secrétaires généraux de préfecture et des directeurs de DDI, en appui de leur rôle de chef de service..... 38

Recommandation n°7 : Préserver les mutualisations existantes donnant satisfaction et permettre des mutualisations additionnelles, sur initiative locale..... 39

Recommandation n°8 : Maintenir auprès des secrétaires généraux de préfectures et des directeurs départementaux des effectifs pour : a) exercer les fonctions RH liées à leurs responsabilités de chefs de service et, plus généralement, assurer l'interface avec le PSID ; b) exercer leurs missions de pilotage et de management, et préparer les dossiers de synthèse et d'arbitrage. 40

Recommandation n°9 : Confier au niveau local la définition des modalités d'organisation géographique et fonctionnelle du PSID... .. 40

Recommandation n°10 : Dissocier le transfert budgétaire des emplois, réalisé au 1^{er} janvier 2020 (en LFI 2020), de la constitution des pôles support inter-services en département, à effectuer au cours de l'année 2020, avec une échéance au 30 juin 2020..... 48

Recommandation n°11 : Nommer dans chaque département un préfigurateur chargé de la mise en place du PSID, avec l'appui d'une équipe projet et en organisant un dialogue social régulier. La diversité ministérielle des préfigurateurs sera recherchée..... 50

Recommandation n°12 : Constituer auprès du ministère de l'Intérieur une mission interministérielle chargée d'accompagner en 2019 / 2020 la mise en place des PSID, puis d'assurer les années suivantes un suivi et un bilan de cette réforme. 51

Recommandation n°13 : Organiser un accompagnement collectif et individuel des agents concernés par la création des PSID, en leur assurant une information sur leur situation individuelle et les postes à pourvoir, et à travers des entretiens individuels et des actions de formation..... 52

Recommandation n°14 : Organiser un suivi budgétaire des PSID à travers une « action » spécifique du programme 354 ; avec la moitié des gains générés par les PSID, abonder la réserve régionale d'emplois de la région concernée..... 54

1 → Tout cela d'ici début 2020??

C'est tout bonnement impossible!!

2 → Cela veut donc dire que tout le reste sera non prioritaire dans le contexte budgétaire : exit les travaux liés à la qualité d'usage, à l'hygiène et à la sécurité ?

3 → On devrait déjà faire un diagnostic des SIDSIC !

4 → Petite information aux rapporteurs : les dernières compétences en conduite d'opération viennent d'être sabordées

5 → Un hold-up de plus sur les ministères ! Les services métiers vont juste devoir dégager des moyens pour survivre (l'expérience CHORUS n'est pas si loin)

6 → Les DDI ne sont plus des directions, les chaînes RH ministérielles sont mortes

7 → Si le menu de base n'est pas suffisant, on peut reprendre du rab !

8 → C'est à dire ? Les directeurs gardent un secrétariat ou bien c'est en option ?

9 → C'est « Faites comme vous voulez ! » . Si c'est pour maintenir des moyens à proximité des bénéficiaires, FO est pour...

10 → Ou comment transformer un calendrier délirant en agenda simplement hyper-tendu !

11 → Si c'est la diversité des SIDSIC qui est recherchée...

12 → Et si le bilan est mauvais...on revient en arrière ?

13 → La ritournelle classique...et à la fin c'est « débrouille toi ! » avec en prime les outils d'évacuation prévus dans le projet de loi de « transformation » de la Fonction Publique

14 → La preuve que la mise en place de ces PSID est conçue pour détruire des emplois dans des services déjà exsangues !